

Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 30 mars 2011 en vue de l'ouverture de deux crédits d'un montant total brut de 14 492 700 francs, à savoir:

- **un crédit brut de 13 991 600 francs, financé intégralement par le fonds spécial issu de la donation Varenne, soit un crédit net de 0 franc, destiné à la rénovation de la Console et de la maison du jardinier-chef à l'usage des Conservatoire et Jardin botaniques, situées à la rue de Lausanne 192, parcelle 248, feuille 20, commune de Genève, section Petit-Saconnex;**
- **un crédit brut de 501 100 francs, financé intégralement par le fonds spécial issu de la donation Varenne, soit un crédit net de 0 franc, destiné au mobilier et équipements pour la Console et la maison du jardinier-chef, situées à la rue de Lausanne 192, parcelle 248, feuille 20, commune de Genève, section Petit-Saconnex,**

soit un crédit net de 0 franc.

Rapport de M. Luc Broch.

Traitement de la proposition

La proposition PR-876 a été renvoyée à l'examen de la commission des travaux et des constructions lors de la séance du Conseil municipal du 19 avril 2011. Elle a été traitée lors de la séance de ladite commission le 16 novembre 2011, sous la présidence de M. Christian Zaugg. Le procès-verbal a été rédigé par M^{me} Danaé Frangoulis. Le rapporteur tient à remercier la procès-verbaliste pour l'excellente qualité des notes de séance.

Rappel du programme des travaux (résumé)

Le bâtiment reçoit de nouveaux compactus, la création de nouveaux bureaux et la verrière reconstruite à neuf.

Le projet de rénovation tient compte des contraintes historiques sans oublier l'aspect patrimonial du bâtiment.

La maison du jardinier-chef sera transformée en un espace pour les Ateliers verts et un espace pour la documentation, composé de deux sous-espaces. A l'extérieur, la création d'un espace pour l'enseignement extérieur et deux jardins thématiques.

Un nouvel escalier droit sera mis en place à l'arrière du volume afin de répondre au programme semi-public.

Les aménagements extérieurs seront très peu modifiés mis à part quelques modifications visant à une cohérence par rapport à la parcelle.

Les locaux des Conservatoire et Jardin botaniques ne permettront pas de loger, même temporairement, tous les collaborateurs de la Console. Il sera nécessaire d'installer un pavillon provisoire de plusieurs modules. Ce pavillon sera loué et installé dans l'enceinte du Jardin botanique. Les modules étant préfabriqués, ils seront posés sur des fondations construites préalablement. Lors du démontage, le terrain sera remis en état.

Le projet de rénovation de ces deux bâtiments est conforme avec la stratégie «100% renouvelable en 2050». Pour ce faire, des interventions sur l'enveloppe thermique permettront de réduire considérablement les besoins de chaleur.

Une chaudière centralisée à granulés de bois sera installée pour chauffer les deux bâtiments. Elle remplacera l'actuelle chaudière à mazout. L'actuelle citerne à mazout extérieure sera transformée pour accueillir la réserve de pellets.

Afin de réduire la consommation d'eau, les robinetteries répondront au label de basse consommation Energy.

Les appareils et installations électriques seront conçus de façon à limiter la consommation d'électricité. La lumière naturelle sera exploitée au maximum.

Malgré une surface de toiture plate importante, ce bâtiment ne présente pas de potentiel photovoltaïque, du fait que les arbres situés sur la parcelle adjacente ombragent partiellement le bâtiment de La Console.

Le financement des présents crédits par le fonds spécial issu de la donation Varenne est en adéquation avec la proposition PR-654, votée le 4 novembre 2008, qui fait état du renoncement, par la Ville de Genève, de la donation Varenne du 20 juin 1978 et de l'affectation de la donation de 30 000 000 de francs à un fonds spécial et de l'utilisation de ce montant prioritairement pour les travaux de BOT V, la rénovation de La Console et, pour le solde, pour des travaux de rénovation de BOT II et BOT III.

Présentation de la proposition

La proposition a été présentée à la commission par M^{me} Isabelle Charollais, codirectrice du département des constructions et de l'aménagement, M^{me} Barbara Pestalozzi-Bourquin, responsable d'opération au Service d'architecture, M. Meier, architecte mandataire, M. Pierre-André Loizeau, directeur des Conservatoire et Jardin botaniques.

Il a été expliqué que le premier projet pour la conservation du Jardin botanique était la construction d'un nouvel herbier. La stratégie était donc de construire ce nouvel herbier, de déplacer ensuite ce qui se trouvait dans la Console dans l'herbier et de procéder enfin à la rénovation de la Console. A noter que, dans la proposition, aucune subvention n'est demandée, parce que ces travaux sont financés par le fonds Varenne dans son intégralité.

Toutes les infrastructures et installations datent de 1904 et ne sont plus adaptées aux besoins d'aujourd'hui.

Actuellement, dans le bâtiment La Console, il y a les collections de cryptogamie, de mousses, de lichens, de champignons, etc., ainsi que la bibliothèque.

Il nous est expliqué que l'idée principale, à part une rénovation lourde, est de réunir sur le rez-de-chaussée inférieur toutes les collections dispersées pour que ces dernières puissent être désinfectées dans un endroit clos et restreint afin de diminuer le coût d'entretien. Actuellement, tout le bâtiment est gazé et ce processus coûte cher car les produits sont dépourvus de gaz à effet de serre.

En sus, il est prévu une amélioration de l'utilisation des espaces, de la bibliothèque et des espaces de travail. A cela s'ajoute une mise à niveau électrique et d'isolation afin de satisfaire aux normes Minergie.

La rénovation de ce bâtiment sera bientôt inscrite à l'inventaire. Il nous est présenté différentes photographies du lieu qui nous permet de percevoir la qualité de l'atrium en relation avec le stockage de l'époque qui était effectué dans de grandes armoires. L'endroit est certes magique mais extrêmement dangereux, car la moindre étincelle pourrait mettre en péril les millions d'échantillons collectionnés dans le bâtiment. L'atrium est très détérioré par l'adaptation aux nouvelles normes incendie. Ce point a d'ailleurs été pendant longtemps une problématique afin de pouvoir garantir à la fois le maintien de cet espace et assurer la sécurité nécessaire des biens et des personnes. Des mesures architecturales ont été prises permettant la conservation du patrimoine et des éléments de sols, colonnes et balustrades tout en respectant les normes modernes.

S'agissant des aménagements extérieurs, il est prévu une diminution du parking afin de diminuer l'arrivée de voitures ainsi que l'aménagement d'un accès pour un véhicule, conforme aux normes.

La maison du jardinier-chef sera transformée en Ateliers verts organisés avec des scientifiques et à destination des enfants des écoles.

Par ailleurs, il nous est expliqué que, au niveau du fonctionnement du bâtiment, le projet permet d'optimiser la mise en place de plusieurs compactus dans le rez inférieur ainsi que l'accès des secours directement depuis l'extérieur de la porte existante. Cela nécessite la création d'un escalier et d'un ascenseur.

Au premier étage, la bibliothèque sera agrandie et une salle de conférence créée. En outre, un accès à mi-palier de plain-pied permettra l'accès aux handicapés qui seront transportés d'un demi-étage, ce qui a permis d'éviter l'installation d'un système lourd et compliqué.

L'accent a également été mis sur l'énergie par la pose d'un double-vitrage, un renforcement de l'isolation et l'installation d'une chaudière à pellets.

Par rapport aux exigences de sécurité incendie, la création de deux escaliers vient pallier cette carence et répondre aux normes. En plus, la sortie principale ainsi que l'atrium seront conservés. L'atrium a nécessité de grosses études de désenfumage.

Questions des commissaires et demandes de précisions

Un commissaire Vert demande comment l'attribution des mandats s'est faite et combien de subventions ont été reçues. Il demande également quel est l'intérêt de placer le bâtiment à l'inventaire, puisque le Canton ne mettra pas un sou s'il est classé.

M^{me} Charollais indique qu'il y a eu une offre publique, une mise au concours et que seulement une douzaine d'architectes ont répondu. S'agissant de la demande de mise à l'inventaire, elle indique qu'elle ne sait pas d'où vient la demande mais probablement du service et qu'elle fait partie des séries de demandes récentes. M^{me} Charollais précise qu'elle ne voit pas en quoi cette demande peut aider à obtenir une quelconque subvention, mais elle pense que c'est une question marginale car le projet est financé grâce au fonds Varenne.

Un commissaire libéral-radical demande ce qu'il reste du fonds Varenne.

M^{me} Charollais pense qu'il reste à peu près 3 millions, mais indique ne pas en être sûre.

Un commissaire socialiste demande par qui les aménagements pour les enfants ont été réalisés.

M. Loizeau répond que c'est par le Jardin botanique.

Vote et conclusions

La proposition PR-876 a été votée à l'unanimité des membres présents. En conclusion, l'unanimité de la commission des travaux et des constructions vous demande, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, d'accepter les projets de délibérations tels qu'ils sont formulés ci-dessous.

PROJET DE DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 13 991 600 francs financé intégralement par le fonds spécial issu de la donation Varenne, soit un crédit net de 0 franc, destiné à la rénovation de la Console et de la maison du jardinier-chef à l'usage des Conservatoire et Jardin botaniques, situées à la rue de Lausanne 192, parcelle 248, feuille 20, commune de Genève, section Petit-Saconnex.

Art. 2. – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toutes servitudes à charge et au profit de la parcelle concernée.

Art. 3. – Le dépense brute prévue à l'article premier inclut le montant de 160 679 francs du crédit de préétude (PR-117) voté le 15 janvier 2003, le montant de 215 000 francs du crédit de préétude complémentaire (PR-495) voté le 20 mars 2007 ainsi que le montant de 340 000 francs du crédit d'étude complémentaire (PR-721) voté le 12 décembre 2009.

PROJET DE DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article unique. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 501 100 francs financé intégralement par le fonds spécial issu de la donation Varenne, soit un crédit net de 0 franc, destiné au mobilier et équipements pour la Console et la maison du jardinier-chef, situées à la rue de Lausanne 192, parcelle 248, feuille 20, commune de Genève, section Petit-Saconnex.